



Dynamique Jeunesse

Dossier de demande de subvention pour un projet jeunesse

Le service de la « Dynamique Jeunesse » dispose d'une ligne budgétaire dédiée au soutien de projets jeunesse menés par des acteurs de l'UEPAL (paroisses, œuvres et mouvements...) ou proches de l'UEPAL.

La finalité de ce soutien financier est d'apporter **une aide complémentaire** aux projets qui se trouvent dans les situations suivantes :

- **projets nouveaux** appelés à durer mais dont la phase de lancement nécessite un soutien pour une première mise en œuvre
- **projets ponctuels**, a priori uniques, et liés à une opportunité particulière
- **projets menés dans un contexte particulièrement difficile**, notamment au niveau des ressources du public concerné

Cette aide est donc limitée et n'a pas pour vocation de structurer le financement de projets jeunesse dans la durée.

L'attribution de la subvention est accordée ou refusée par la commission jeunesse sur la base du dossier rempli par le demandeur. L'attribution dépendra également du nombre et de la qualité de l'ensemble des demandes formulées auprès de la Dynamique Jeunesse ainsi que du montant de l'enveloppe budgétaire dédiée par l'UEPAL à ces subventions.

Le montant habituel d'une subvention n'excèdera pas 300€ sauf cas exceptionnel.

Si un projet reçoit une subvention et que finalement il ne se réalise pas, la subvention devra être reversée.

Le demandeur s'engage à faire un retour sur le projet mené après sa réalisation.

Il ne faut pas hésiter à prendre contact et à demander conseil aux responsables du service de la Dynamique Jeunesse avant même de remplir le présent dossier.

Informations générales

Titre du projet :

Organisme ou structure portant financièrement le projet :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Nom du représentant légal (Président de CP, d'association ...) :

Nom du porteur du projet :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

Contenu et contexte du projet

Projet

Présentation du projet : public visé, dates et lieux, objectifs et valeurs, pertinence par rapport au travail de jeunesse mené dans l'UEPAL et par rapport au projet jeunesse de l'UEPAL (ci-joint), partenariats, contexte ecclésial (paroisse, consistoire, secteur...), valorisation éventuelle du projet.

Répond-il à l'un des critères suivant ?

1) le projet est-il en phase de démarrage et s'inscrit-il dans une dynamique à moyen ou long terme, et si oui laquelle ?

2) le projet est-il conçu de manière ponctuelle et est-il lié à une occasion particulière, et si oui laquelle ?

3) le projet est-il mené dans un contexte particulièrement difficile et si oui lequel ?

Financement du projet

Votre Budget prévisionnel (grandes lignes des recettes et des dépenses)

Commentaires : quels sont vos partenaires financiers ? avez-vous fait des demandes à d'autres services ou structures de l'UEPAL ?

Signatures

Il est important de montrer, par les différentes signatures et cachets, l'engagement et l'approbation des différents partenaires du projet (par exemple : président de la structure porteuse du projet, porteur du projet, président de CP, président de consistoire, etc.).

Pour les projets portés par des paroisses les signatures du président du Conseil Presbytéral et du président du Consistoire sont toujours requises.

Merci d'indiquer au-dessus de chaque signature les noms, prénoms et qualités des signataires.

Avis de la commission jeunesse

À remplir et à signer par un des responsables de la Dynamique Jeunesse en mentionnant la séance de commission à laquelle la demande a été examinée.

Modalités pratiques :

Sauf exception le versement de la subvention sera effectué sur le compte d'une paroisse, d'une association ou d'une structure et non sur celui d'un particulier.

Le demandeur se mettra en relation avec un responsable de la Dynamique Jeunesse pour les questions de versement (RIB, etc). Le responsable de la Dynamique Jeunesse fera le lien avec le service financier de l'UEPAL.

Contact :

Marianne Renaud

06 99 82 07 65

marianne.renaud@uepal.fr